



Erreurs de paiement d'un mandataire judiciaire

Par **KRAEMER Jean Guy**, le **21/03/2018** à **00:51**

Bonjour

Ancien gérant et unique associé d'une société mise en redressement judiciaire puis en liquidation suite à cession, j'ai été nommé mandataire ad'oc par le TC lors de l'audience ayant prononcé la clôture des opérations pour extinction du passif.

Le mandataire judiciaire a fait 2 erreurs de paiement (facture EDF postérieure à la cession de l'entreprise / une cotisation Malakoff "gonflée" et sans prorata temporis) le tout pour plus de 7.500€. Le mandataire refuse de faire jouer son assurance pro et prétend qu'il m'appartient de récupérer les indus en tant que nouveau mandataire ad'oc.

Lui-même avait fait des demandes de remboursement (et même par voie d'huissier ... à mes frais) sans succès.

Que peut faire un particulier comme moi si un mandataire judiciaire n'a pu obtenir de résultat ???

Puis-je assigner le mandataire ? Auprès de quelle juridiction ?

Je vous remercie pour vos réponses.